

SD/LV/SB - 2023/0599  
DG 2023-834-A  
DOCUMENTS/ARRÊTÉS/2023/ARRETES/TEMPORAIRES/MANIFESTATIONS/  
0599THEATREPENITENTSPRESENTATIONSAISON(JARDINALLARD+KIOSQUE6-7-9SEPT).DOC

## LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5,
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981,
- VU la délibération en date du 15 décembre 2022 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2023,
- CONSIDERANT l'indisponibilité du Théâtre des Pénitents en raison des travaux en cours sur ce bâtiment, la présentation de la saison culturelle 2024 au bâtiment de l'Orangerie du Jardin d'Allard les 6, 7 et 9 septembre 2023 ainsi que la programmation d'un concert du groupe ORLY dans le cadre de cette présentation le samedi 9 septembre 2023 en matinée, sous le kiosque,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des piétons circulant sur le domaine public, dans le cadre de cette organisation,

### A R R E T E

ARTICLE 1 : La Direction Culturelle / Théâtre des Pénitents occupera une partie du jardin d'Allard et le kiosque à musique dans le cadre de la présentation de la saison culturelle 2024 suivant les dispositions du présent arrêté municipal.

### ARTICLE 2 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / STATIONNEMENT / CIRCULATION

#### 1 – JARDIN D'ALLARD

- La Direction Culturelle / Théâtre des Pénitents sera autorisée à occuper une partie du Jardin d'Allard, partie basse devant le bâtiment Orangerie par la mise en place de divers matériels (structures toile temporaires ; tables ...) ainsi que le kiosque pour la présentation d'un concert.
- Le public, les participants et les organisateurs ne seront pas autorisés à accéder et à marcher sur les espaces verts.
- Le site devra être rendu en bon état de propreté et non détérioré à l'issue de ces journées.

#### 2 – CIRCULATION ET STATIONNEMENT –

- RAPPEL : d'une manière générale, aucun véhicule n'est autorisé à circuler et stationner dans l'enceinte du Jardin d'Allard.

### ARTICLE 3 : DUREE DES DISPOSITIONS

- Les présentes dispositions seront effectives les MERCREDI 6, JEUDI 7 de 18 heures à 20 heures et SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023 de 7 heures à 14 heures.
- En cas d'intempéries, le site ne devra pas être utilisé.
- La Direction Culturelle / Théâtre des Pénitents pourra mettre fin aux dispositions prématurément en cas de fin anticipée de ces animations.



#### ARTICLE 4 : SIGNALÉTIQUE et SECURITÉ

- Le présent arrêté municipal devra être affiché sur place.
- L'espace restera ouvert aux usagers habituels du site.
- Le site devra être rendu en bon état de propreté et les organisateurs veilleront à son nettoyage et à l'évacuation des déchets produits éventuellement durant la journée.

#### ARTICLE 5 : SANCTIONS

Tous les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront verbalisés.

#### ARTICLE 6 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- En raison de l'occupation du site par un service municipal et de la nature de l'occupation, il ne sera pas perçu de droit d'occupation de domaine public.

#### ARTICLE 7 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

#### ARTICLE 8 : PUBLICATION

Le présent arrêté municipal sera publié sur le site Internet de la commune à compter du

ARTICLE 9 : Madame la Directrice générale des services, Messieurs le Commandant de Gendarmerie et le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 10 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- Direction Culturelle / Théâtre des Pénitents [vrival@ville-montbrison.fr](mailto:vrival@ville-montbrison.fr);
- [aberger@ville-montbrison.fr](mailto:aberger@ville-montbrison.fr),
- Pôle CTM / Espace public + unité Logistique,
- Direction EJS,
- Direction Communication,
- Direction Population / recueil des actes administratifs
- La Presse.



Le 13 juillet 2023

Pour Monsieur le Maire,  
Luc VERICEL  
Conseiller municipal délégué

2023/0599

DG 2023-834-A

THEATREPENITENTSPRESENTATIONSAISON(JARDINALLARD+KIOSQUE6-7-9SEPT).DOC